

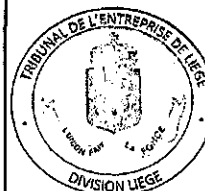


Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Résumé
au
Moni
bel

20018041



22 mai 2020

Greffe

N° d'entreprise : **0430 472 637**

Nom

(en entier) : **EVRARD**

(en abrégé) :

Forme légale : **SCRL**Adresse complète du siège : **RUE DE LA SAPINIERE 22, 4141 SPRIMONT****Objet de l'acte : RECONDUCTION MANDATS / NOMINATIONS**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE AU SIEGE SOCIAL LE 6 MAI 2019

L'an 2019, le 6 mai à 18h00, les actionnaires de la SCRL EVRARD
se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Mr. Marc Bourguignon	5.001	Actions
Mr. Florent Bourguignon	12	Actions
Mme Alice Bourguignon	12	Actions
Soit la totalité du capital	5.025	Actions

La réunion est placée sous la présidence de Mr. Marc Bourguignon, qui appelle Mme Alice Bourguignon
aux fonctions de secrétaire.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents et qu'il n'y a donc pas lieu de
justifier de la régularité des convocations.

L'ordre du jour, qu'il y a lieu d'établir est le suivant :

* reconduction du mandat d'administrateur de :
- Marc Bourguignon
- SCRIS IMMOBILIERE PERSEE

* nomination de 2 nouveaux administrateurs :
- Florent Bourguignon
- Alice Bourguignon

PREMIERE RESOLUTION

Elle approuve la reconduction des mandats d'administrateurs de Monsieur Marc Bourguignon et
de la SCRIS IMMOBILIERE PERSEE, représentée par Monsieur Marc Bourguignon,
et ce à titre gratuit et pour une durée de 6 ans avec effet le 6 mai 2019.

DEUXIEME RESOLUTION

Elle approuve la nomination de Monsieur Florent Bourguignon et Madame Alice Bourguignon
en tant qu'administrateur et ce à titre gratuit et pour une durée de 6 ans avec effet le 6 mai 2019.

Le Président,

Le Secrétaire,

Déposé en même temps, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2019.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).